

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 26 août 2008, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Pierre Baril, Richard Boucher, Suzanne Chartrand, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Normand Dufour, Manon Handfield, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Lucie Legault, Gaëtan Marcil, Hugues Ouellette, Hélène Roberge, Joel Santos, Paul St-Onge, Sylvie Tremblay ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames Brigitte Collin et Johanne de Villers, et messieurs Claude Henri, Marc-André Lehoux, Paul St-Amand et Jean-François Rabouin.

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives et Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Alain Gauthier, secrétaire général, Gabriel Roux, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-001-08-08 Il est proposé par monsieur Hugues Ouellette d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal (...) néant.
4. Affaires en cours :
 - 4.1 Suivi à la dernière séance
5. Parole au public.
6. Points de décision :

Secrétariat général

 - 6.1 Demandes de révision d'une décision touchant un élève
7. Point d'information :

Direction générale

 - 7.1 Rapport sur l'exercice de la délégation de pouvoirs durant la période estivale
8. Affaires diverses.
9. Parole au public.
10. Rapport de la présidente
11. Parole aux membres du Conseil.
12. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Néant

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant

6. POINTS DE DÉCISION

6.1 Demandes de révision d'une décision touchant un élève

Monsieur Alain Gauthier, secrétaire général, présente un état de situation sur ce dossier.

Huis clos

C-002-08-08 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge que l'assemblée se poursuive à huis clos. Il est 19 h 37.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Retour à l'assemblée publique

C-003-08-08 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge que l'assemblée redevienne publique. Il est 21 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Hélène Roberge fait lecture à voix haute du projet de résolution concernant un classement d'élève.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à la scolarisation en classe TC de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-08;

Considérant les observations présentées par la directrice et le directeur adjoint du service des ressources éducatives, par la directrice adjointe de l'école le Carrefour et par les parents lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge;

Considérant l'importance de baser la décision sur les besoins de cet élève;

Considérant la recommandation unanime du comité de révision;

C-004-08-08 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à la scolarisation en classe TC de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-001-08-08, sous les conditions suivantes :

- Ne pas imposer l'école secondaire du Mont-Bruno qui a été identifiée comme lieu de scolarisation dans la décision initiale, mais discuter avec les parents des différentes options possibles afin de leur permettre de choisir l'école qui correspond le mieux à leurs attentes et aux besoins de leur enfant;
- S'assurer qu'un plan d'intervention soit élaboré et mis en œuvre avec les intervenants concernés et en assurer le suivi en collaboration avec les parents.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Lucie Legault se retire.

Monsieur Luc Lamoureux fait lecture à voix haute du projet de résolution concernant un refus d'inscription.

Considérant la demande de révision d'une décision relative au refus d'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-08 à l'école de la Roselière;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Luc Lamoureux;

Considérant que la capacité d'accueil et les critères d'admission et d'inscription de l'école de la Roselière ne permettent pas d'inscrire un nouvel élève si cela amène un dépassement du nombre maximal permis;

Considérant que les critères d'admission et d'inscription de l'école de la Roselière permettent à l'élève d'y poursuivre toute sa scolarité du primaire de façon continue sous réserve du fait que l'élève qui quitte avant la fin de sa scolarité verra une demande de retour traitée comme une nouvelle admission avec les conditions et les critères d'admissibilité s'y rattachant;

Considérant que les parents ne contestent pas la capacité d'accueil et les critères d'inscription de l'école de la Roselière;

Considérant le rapport du comité de révision;

C-005-08-08

Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux de maintenir la décision relative au refus d'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-08 à l'école de la Roselière, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

Votent en faveur : 11
Votent contre : 7

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Madame Lucie Legault se joint à l'assemblée.

7. Points d'information :

7.1 Rapport sur l'exercice de la délégation de pouvoirs durant la période estivale

Madame Normande Lemieux, directrice générale, présente ce point.

8. Affaires diverses

Néant

9. Parole au public

Néant

10. Rapport de la présidente

Néant

11. Parole aux membres du Conseil

Néant

12. Levée de la séance

C-006-08-08 À 21 h 40, il est proposé par monsieur Luc Lamoureux de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

AG/jp

secrétaire général